

**COMMUNE DE PEYRAUD**  
**Réunion du conseil municipal du 21/09/2022 à 18h30**

**Présents** : MMES BOURGET Valérie, MINODIER Aurélie, MM BIENNIER André, BUTTARD Patrick, COCHE Bruno, DELIESSCHE Olivier, RAPENNE Frédéric, TEXIER Romain, ASTIER Claire, NICOLAS Marie-Hélène

Secrétaire de séance : Olivier DELIESSCHE

**RETRAIT D'ANNONAY RHONE AGGLO DU SYNDICAT DES EAUX ANNONAY-SERRIERES**

Le Syndicat des eaux Annonay-Serrières dispose de la compétence Alimentation en Eau Potable AEP (production, transit et distribution de l'eau potable). Il exerce sa compétence sur le territoire de 24 communes. Ce Syndicat dispose de cinq collectivités adhérentes : Andance, Champagne, Peyraud, St Etienne de Valoux et Annonay-Rhône-Agglo (pour le compte de 20 communes).

Le Syndicat sollicite le CM afin de connaître son avis sur l'exercice de la compétence AEP en direct par Annonay-Rhône-Agglo pour l'ensemble des 20 communes membres ainsi que le retrait d'Annonay-Rhône-Agglo du Syndicat Annonay-Serrières.

VOTE : 10 Pour

**PROVISIONS POUR RISQUES**

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques. Il s'agit de provisionner un % du montant des créances non recouvrées à ce jour (Budget assainissement). Pour notre commune, la créance s'applique sur un raccordement d'assainissement non payé à ce jour, pour un montant total de 1 500 €

Le taux de dépréciation appliqué proposé sera de 15% à compter de 2022. L'inscription budgétaire se fera au compte 6817 pour un montant de 225 € (1500€ X 15%).

VOTE : 10 Pour

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2021**

Le CM est sollicité afin d'approuver le rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable du Syndicat Annonay-Serrières de l'exercice 2021 (Rapport ci-joint).

VOTE : 10 Pour

**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA TELEPHONIE (ABONNEMENT FIBRE ET MATERIEL)**

Le RTC (Réseau Téléphonique Commuté : nom donné aux installations de téléphonie fixe historiques, construites tout au long des années 70 et 80 sur le réseau cuivre par les PTT), va être très prochainement arrêté et les lignes analogiques ne seront plus utilisables. La fin du RTC pousse les entreprises à migrer vers une solution de téléphonie IP (Internet Protocole). Cette solution profite aux sociétés car elle transite par internet. Afin de prévenir cette échéance, il convient de changer ou adapter le matériel pour fonctionner en IP.

Des devis ont été demandés à différents prestataires afin d'établir le renouvellement du matériel ainsi que les abonnements à la fibre.

Le CM choisit la société AMG.COM

VOTE : 10 Pour

## **DEMATERIALIZATION DES ACTES, DISPOSITIFS DE TELETRANSMISSION**

Notre collectivité n'a pas encore fait le choix de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, et reste sur une transmission sous format papier.

La transmission dématérialisée par l'intermédiaire de l'application ACTES reste optionnelle mais elle présente de réels avantages (réduction des impressions sur papier, réduction des coûts d'impression et d'acheminement, accélération et sécurisation des échanges, actes rendus exécutoires immédiatement...) La mise en place de cette télétransmission est simple et rapide.

Ce dispositif de télétransmission nécessite un logiciel qui permet de signer électroniquement et d'effectuer la télétransmission pour les actes administratifs mais également la récupération et enregistrement des factures, signatures des bordereaux et télétransmission des paiements ou réception des états de la trésorerie.

- Choix du prestataire proposé : NUMERIAN
- Coût annuel de 195 € HT pour les communes de moins de 500 habitants (de 501 à 1500 habitants : 390 € HT)
- 345 € de frais d'installation lors de la mise en place (à payer 1 seule fois).

VOTE : 10 Pour

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE POUR LE MARQUAGE AU SOL DE LA RD86**

Le marquage au sol le long de la RD86 n'est quasiment plus visible. Afin d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des piétons, il convient d'effectuer les travaux de marquage. Le coût du projet s'élève à 2 900 € HT. Nous souhaitons solliciter l'aide du Département grâce au dispositif d'aide aux territoires : Atout ruralité 07.

VOTE : 10 Pour

- Plaque commémorative train : une plaque sera installée rue de la gare en mémoire d'un convoi de déportés qui avait été détourné grâce à l'aide de cheminots peyraudins en aout 1944.

Divers :

- Emploi civique : possibilité d'employer un emploi civique pour la commune, 20 à 26H/hebdo, géré par La Ligue de l'Enseignement. Objectif : intervenir dans les temps périscolaires de l'école, animer des ateliers pour les personnes âgées (mobilité, mémoire...)
- Chauffé citron : Ateliers de la mémoire mis en place par le CCAS.
- Remplacement en cours des ampoules rue de l'église suite à la foudre.
- Réunion de rentrée scolaire. La mairie a pris en charge le renouvellement des fournitures pour une somme de 457,27 €.
- Un courrier a été envoyé à la population pour rappeler les règles de discipline, notamment en ce qui concerne les chiens qui doivent être tenus en laisse et les problèmes de déjections.
- Un devis a été demandé pour la plantation d'arbres pour l'école et pour la salle d'animation.